



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 12 janvier 2016, de 15 h 50 à 16 h 10.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Dave Casavant, conseiller principal aux communications
M. Sylvain Nepton, greffier par intérim

SONT ABSENTS : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (représentations)
M. Jonathan Germain, conseiller (maladie)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Réunion régulière du 8 décembre 2015
 - 3.2 Réunion spéciale du 18 décembre 2015
 - 3.3 Réunion spéciale du 6 janvier 2016
4. Dépôt de la pétition concernant la sécurité publique
5. Bureau du développement organisationnel
 - 5.1 Transfert de bande
6. Bureau de développement de l'autonomie gouvernementale
 - 6.1 Demande d'attribution de créances sur la débenture dans le dossier Granules LG inc.
 - 6.2 Projet de «Géoréférencement des sites archéologiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Volet archéologique – Contribution de la MRC du Domaine-du-Roy – Fonds de la ruralité – Mashteuiatsh»

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

7. Ressources humaines, matérielles et financières
 - 7.1 Amendement n° 7 de l'entente financière 2011-2016 avec les Affaires autochtones et développement du Nord Canada ainsi que Santé Canada
8. Santé et Mieux-être collectif
 - 8.1 Projet Shaputuan – Accord de contribution du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean
9. Représentations et sollicitations
10. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOMENT DE RÉFLEXION

Le Chef Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour, et il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

3. LECTURE, CORRECTIFS ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé d'être exempté de la lecture des procès-verbaux pour la réunion régulière du 8 décembre 2015, et des réunions spéciales du 18 décembre 2015 et 6 janvier 2016.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion régulière du 8 décembre 2015 soit adopté sans modification

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

3.2 RÉUNION SPÉCIALE 18 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 18 décembre 2015 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

3.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 6 JANVIER 2016

Il est proposé que le procès-verbal de la réunion spéciale du 6 janvier 2015 soit adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

4. DÉPÔT DE LA PÉTITION CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le chef Dominique remet la pétition de 366 signatures qui a été déposée lors de l'assemblée publique du 16 décembre 2015, concernant l'opposition des membres de la bande à l'abolition de la Sécurité publique.

5. BUREAU DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

5.1 TRANSFERT DE BANDE

M. Gilbert Dominique fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSOLUTION N° 6272

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie gouvernementale est sensible aux enjeux reliés à l'appartenance à la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en lien avec ses orientations et priorités, entend assurer une saine gestion de son membership;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, les bandes Cries et Naskapie, Wôlinak, Odanak, ainsi que Gespeg et Viger ont leur propre code d'appartenance et sont donc assujettie à l'article 10 de la *Loi sur les Indiens*.

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres bandes dont celle des Montagnais du Lac-Saint-Jean sont assujetties à l'article 11 de la *Loi sur les Indiens*.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un transfert d'une bande assujettie à l'article 11 de la *Loi sur les Indiens* vers une bande assujettie à l'article 10 de la *Loi sur les Indiens*;

CONSIDÉRANT QUE les exigences prévues pour les transferts de bande en matière d'inscription au Registre des Indiens de Affaires autochtones et développement du Nord Canada (AADNC), à l'effet que chaque bande concernée doit adopter une résolution;

CONSIDÉRANT QUE la demande de transfert de bande de Hermel Tremblay de la bande des «Montagnais du Lac-Saint-Jean» vers une bande assujettie à l'article 10 de la *Loi sur les Indiens*.

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accepte le transfert de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean vers une bande assujettie à l'article 10 de la *Loi sur les Indiens* de la personne dont le nom apparaît ci-dessous :

Nom :	TREMBLAY, Joseph Wilson HERMEL
Numéro de bande :	XXXXXXXXXX
Bande :	Montagnais du Lac-Saint-Jean

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

6. BUREAU DE DÉVELOPPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 DEMANDE D'ATERMOIEMENT DE CRÉANCES SUR LA DÉBENTURE DANS LE DOSSIER GRANULES LG INC.

M. Gilbert Dominique fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6273

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le 23 juillet 2014, une convention de souscription est intervenue entre Placements G.L.G. inc., Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Granules LG inc. qui stipule qu'il y a eu acceptation de participer au financement de l'entreprise Granules LG inc. de Saint-Félicien pour un montant total maximum d'un million de dollars chacun. Ce financement a pris la forme d'une souscription à une débenture non garantie convertible;

CONSIDÉRANT QUE Granules LG inc. a obtenu une offre de financement de la caisse Desjardins du Pekuakami et que dans les conditions il est nécessaire d'obtenir un atermoiement de créances, de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, sur la débenture échéant en juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est déjà engagé envers Investissement Québec à ne pas réclamer ou demander le paiement en tout ou en partie de ladite débenture ni d'intérêts sur celle-ci, et ce, tant que l'entreprise sera débitrice envers celle-ci.

IL EST RÉSOLU D'accepter la signature de l'atermoiement de créance sur la débenture en faveur de la Caisse Desjardins du Pekuakami pour Granules LG inc. de Saint-Félicien;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE nommer la direction - Économie et relations d'affaires à signer, pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, le document d'atermoiement de créances sur la débenture d'un million de dollars (1 000 000 \$) échéant en juillet 2019.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

6.2 PROJET DE «GÉORÉFÉRENCEMENT DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN | VOLET ARCHÉOLOGIQUE – CONTRIBUTION DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – FONDS DE LA RURALITÉ – MASHTEUATSH»

M. Gilbert Dominique fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6274

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires, des biens et du territoire de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh, à l'AXE KA ISHNAKUSHIK, enjeu 3, il est inscrit comme orientation : *le gouvernement des Pekuakamiulnuatsh établira une politique de protection et de commémoration des sites et lieux patrimoniaux identifiées en territoire et témoignant de notre présence millénaire sur le territoire. Il fera en sorte que le vécu sur ce territoire demeure dans les mémoires. P-27;*

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est interpellé comme partenaire avec la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuatsh (SHAM), la municipalité régionale de comté (MRC) Domaine-du-Roy et le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) de la région, à développer un projet visant la protection et la mise en valeur des sites archéologiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la localisation précise de sites archéologiques sur un territoire superposant le Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et celui de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la SHAM, le MCCQ et la MRC Domaine-du-Roy sont disposés à investir des fonds dans ce projet et être partenaires;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QU'un comité composé de représentants de chacune des parties sera mis en place, afin d'assurer le suivi du projet prévu sur deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE ce projet servira aux besoins de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre des consultations gouvernementales et orientations visant la protection des sites archéologiques telle que définie dans la Politique d'affirmation culturelle.

IL EST RÉSOLU d'appuyer la réalisation du projet de « Géoréférencement des sites archéologiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean » et que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan agira à titre de partenaire dans le cadre du projet;

IL EST DE PLUS RÉSOLU DE nommer un représentant de la direction - Patrimoine et culture et un représentant de la direction - Droits et protections du territoire à participer aux travaux du comité de suivi;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de 17 500 \$ dans l'enveloppe du Pacte rural - volet local dédiée à Mashteuiatsh pour les années 2015 à 2017.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité

7. RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

7.1 AMENDEMENT N° 7 DE L'ENTENTE FINANCIÈRE 2011-2016 AVEC LES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA ET SANTÉ CANADA

M. Patrick Courtois fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6275

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires, des biens et du territoire de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, souhaite fournir certains programmes et services aux membres de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires, de la gouvernance, du développement économique ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et Santé Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de financement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2011, et ce, jusqu'au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'AADNC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant total de 156 624\$ pour l'année financière 2015-2016 qui se compose comme suit :

- Un financement de 80 957 \$ relatif à la réalisation du plan de mise en œuvre de la Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh;
- Un financement de 41 244 \$ pour un promoteur locale avec la collaboration de la Société de développement économique Innu (SDEI), afin d'effectuer le démarchage auprès des minières et communautés pour faire l'évaluation de leurs besoins et faire la promotion de campement clé en main;
- Un financement de 2 000 \$ relatif au financement global pour le Programme Prévention et gestion des maladies chroniques « Initiatives sur le diabète chez les Autochtones »;
- Un financement de 29 923 \$ relatif au financement global pour le Programme Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme;
- Un financement de 2 500 \$ relatif au financement global pour le Programme Agrément des services de santé pour les Premières Nations et Inuits.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'approuver cet amendement et de signer l'entente de financement avec les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) pour un montant total de 156 624\$ pour l'année financière 2015-2016, faisant passer celui-ci à 28 449 157\$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef, et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

8. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

8.1 PROJET SHAPUTUAN PUAMUN – ACCORD DE CONTRIBUTION DU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

M^{me} Julie Rousseau fait une introduction du dossier et soumet la proposition suivante :

RÉSOLUTION N° 6276

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie, considère fondamental le développement des activités de loisirs et de sports dans la communauté de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire contribuer à la promotion des saines habitudes de vie par, entre autres, un mode de vie actif auprès des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du 7 décembre 2015 à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan du projet Shaputuan Puamun visant à réaménager les infrastructures extérieures de la cour de la Maison de la famille Shaputuan Puamun;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 6254 du 8 décembre 2015 adoptée par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Regroupement loisirs et sports (RLS) par la direction-Santé et mieux-être collectif pour le projet Shaputuan Puamun;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet et l'aide financière accordée par le RLS au montant de 1 000 \$.

IL EST RÉSOLU DE désigner le chef de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour signer le Protocole d'entente entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et le Regroupement loisirs et sports (RLS) relatif au programme de subvention au développement du loisir régional 2015-2016 pour la réalisation du projet Shaputuan Puamun.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

9. REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

M. Stéphane Germain fait une introduction du dossier et soumet les propositions suivantes :

FONDATION – CENTRE MARIA CHAPDELEINE

RÉSOLUTION N° 6277

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, souhaite soutenir des organisations régionales d'importance œuvrant dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité par la Fondation Centre Maria-Chapdelaine dans le cadre de sa quatorzième campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Centre Maria-Chapdelaine a pour mission d'établir, d'organiser, de maintenir, d'administrer et de développer des fonds pour l'amélioration des soins, l'excellence de l'enseignement et l'avancement de la recherche en général, et, en particulier, à l'hôpital Dolbeau-Mistassini et pour le CLSC et CHSLD de Mistassini et Normandin.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 200 \$ à la Fondation Centre Maria-Chapdelaine dans le cadre de sa campagne de financement 2015-2016.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16 h 10, proposée par M^{me} Julie Rousseau, appuyée de M. Patrick Courtois, et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton